

Webinaire de présentation du Pass'Sport

Déploiement du dispositif dans la Manche

Jeudi 8 Septembre 2022 à 18h

PASS SPORT
2022

Sommaire

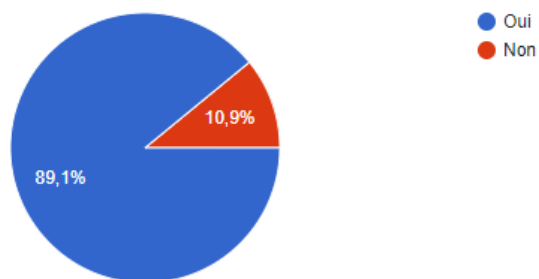
1. Bilan et éléments d'expériences 2021-2022
2. Présentation du dispositif
3. Démarche de simplification
4. Recensement des associations partenaires
5. Point d'étapes pratiques
6. Outils de communication à disposition
7. Contacts
8. Questions / Réponses

1. Bilan et éléments d'expériences

Retour sur l'édition 2021- 2022

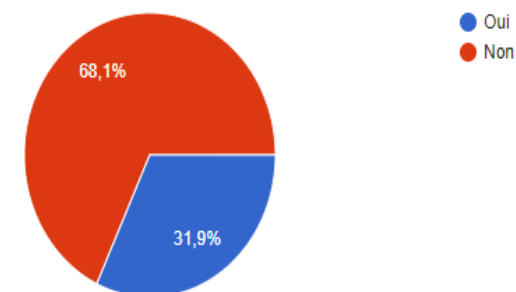
1 - Avez-vous été assez informé du dispositif Pass'Sport en amont ?

119 réponses



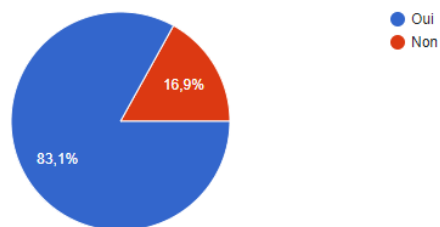
4 - Avez-vous rencontré des difficultés en lien avec le dispositif ?

119 réponses



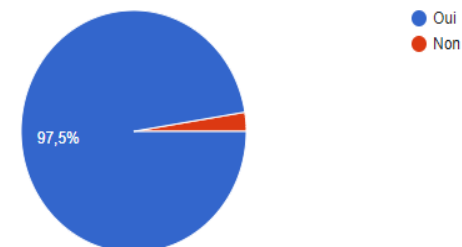
7 - Avez-vous été satisfait de la démarche de remboursements ?

118 réponses



9 - Souhaitez-vous vous réinscrire dans le dispositif à la rentrée sportive 2022 ?

118 réponses



2. Présentation du dispositif 2022

Le « Pass'Sport » est une aide financière qui prend la forme d'une « allocation de rentrée sportive ».

Elle se caractérise par **une remise immédiate de 50 €** sur le coût d'une licence et/ou d'une adhésion pour financer son inscription dans une structure sportive éligible.

Dans le département de la Manche :
8396 bénéficiaires pour l'année 2021-2022.
9000 bénéficiaires environ pour l'année 2022-2023.

Source Ministère en charge des Sports

Vidéo Présentation Pass'Sport :

<https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

PASS SPORT



PASS SPORT



2. Présentation du dispositif

- **Public cible :**
 - Être né entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et **bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire** (6 à 17 ans révolus et ARS) ;
 - Être né entre 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et **bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé** (6 à 20 ans et AEEH) ;
 - Être né entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et **bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés** (16 à 30 ans et AAH).
 - **Étudiant âgé au plus de 28 ans révolus et bénéficiaire d'une bourse** sur critères sociaux (BSC) de l'enseignement supérieur sur critères sociaux (BSC).
- **Structures bénéficiaires**
 - Les structures **affiliées à l'une des 115 fédérations sportives agréées** par le ministère chargé des sports.
 - Les associations sportives **agréées Sport ou JEP** implantées **dans un QPV ou « Cité Educative »**
- **Période d'inscriptions** →

Du 1^{er} juin au 31 décembre 2022

3. Démarche de simplification

- **Pour le bénéficiaire**

- L'attribution d'un code Pass'Sport à **usage unique, individuel et non transmissible.**
- La mise en place d'un **Portail « Pass'Sport »** (www.pass.sports.gouv.fr) pour récupérer le code perdu ou non transmis.
- Il permet de **contrôler l'éligibilité et l'édition de son code** pour les bénéficiaires à l'exception des étudiants pour lesquels la fonctionnalité sera **ouverte en octobre.**

- **Pour la structure sportive**

- La saisie du **seul code individuel** du jeune dans « Le Compte Asso » (LCA)

- **Pour les services de l'Etat**

- Un transfert du **rôle de tiers payeur** à l'Agence des services et de Paiement

3. Démarche de simplification

- Versement des remboursements

- Vague de remboursement des **la 2eme quinzaine de septembre** : 1er Pass'Sport aux structures.
- Le paiement interviendra ensuite **toutes les secondes quinzaines de chaque mois** jusqu'à janvier 2023 pour les dernières demandes de décembre 2022.
- Une simplification du parcours de gestion grâce à la mise en place d'un dispositif de remboursement accéléré via l'Agence de services et de paiement, payeur unique, et à une interface dédiée (LCA) permettant aux structures de **suivre les remboursements**.

4. Recensement des associations

« Tous les clubs affiliés sont volontaires pour accueillir les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport »

Associations affiliées aux
fédérations sportives

➔ Aucune démarche nécessaire pour se référencer

Associations agréées
en QPV

➔ Référencement est à leur initiative à partir du moment où elles bénéficient d'un agrément JEP (Jeunesse et Education Populaire).

4. Recensement des associations

« 5 minutes pour être partenaire Pass'Sport, fournir les données utiles à l'information des usagers et faciliter le processus de paiement »

Un outil simple et indispensable : **Le Compte Asso** « Pass'Sport »

- ➔ Ouverture de la plateforme en ligne début juillet
- ➔ Notice expliquant la marche à suivre
- ➔ Création d'un compte par association en amont des inscriptions afin d'enregistrer les saisies Pass'Sport au fur et à mesure des dossiers de bénéficiaires présentés
- ➔ Un accompagnement souhaité des SDJES, CDOS sur les territoires

4. Recensement des associations

→ Démonstration en 10 étapes détaillées sur le Compte Asso :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/comment-se-creeer-un-compte/>

The screenshot displays the 'Le Compte Asso' website interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. The main title 'Le Compte Asso' is followed by the subtitle 'Le site officiel de gestion d'association'. On the right, there are navigation icons for 'Ds TEST Déconnexion', 'FAQ', and 'Assistance'. Below the header, there are two main buttons: 'Ajouter une nouvelle association ou établissement à ce compte' and 'Suivi des démarches'. The main content area shows two association entries. The first entry is for 'Structure : ECURIES DE SEINE-PORT' with SIREN number 840452064, and the second is for 'Association : SOCIETE NAUTIQUE DU PERREUX' with RNA number W942001006 and SIREN number 785751348. Both entries have a button to 'Consulter/modifier les informations administratives' and a button to 'Demander une subvention'. At the bottom, there is a navigation bar with links for 'A PROPOS', 'OUVERTURE DES DONNEES', 'ASSISTANCE ET CONTACT', and a 'Besoin d'aide ?' button.

Le Compte Asso
Le site officiel de gestion d'association

Ds TEST Déconnexion FAQ Assistance

Ajouter une nouvelle association ou établissement à ce compte Suivi des démarches

Structure : ECURIES DE SEINE-PORT
N° SIREN 840452064
Consulter/modifier les informations administratives → Demander une subvention

Association : SOCIETE NAUTIQUE DU PERREUX
N° RNA W942001006 N° SIREN 785751348
Consulter/modifier les informations administratives → Demander une subvention

A PROPOS Présentation du service OUVERTURE DES DONNEES DataAsso ASSISTANCE ET CONTACT Assistance Besoin d'aide ? 11

5. Point d'étapes pratiques

→ Pour les bénéficiaires :

1. Réception durant l'été d'un mail individuel du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour les bénéficiaires du dispositif.

2. Les étudiants boursiers recevront leur mail de premier contact avec le code fin octobre 2022.

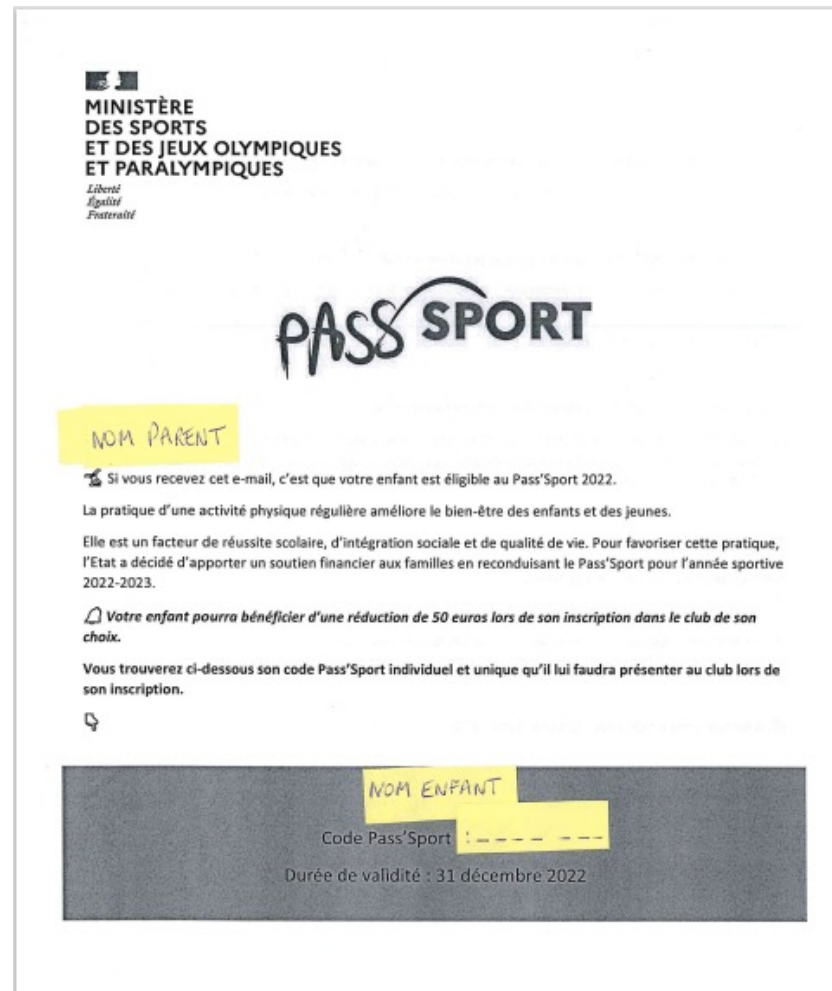
3. Inscription du jeune éligible dans une association sportive affiliée à une fédération ou agréée JEP/QPV sur présentation du mail justificatif.

→ Remise immédiate de 50€ sur le coût de l'adhésion/prise de licence

/!!\ Rappel
Réduction valable dans les associations sportives hors cadre scolaire (UNSS/USEP/ la retraite sportive/ l'UCPA non éligibles)

5. Point d'étapes pratiques

- Courrier type envoyé aux familles.



5. Point d'étapes pratiques

En cas de non-réception ou suppression des mails ?

- Il est conseillé de vérifier les spams sur son adresse mail.
- Dès début septembre (fin octobre pour les étudiants boursiers), il est possible de récupérer son code Pass'Sport individuel à partir d'un portail dédié (<https://pass.sports.gouv.fr>)
- En cas de perte du code, le club peut demander un chèque de caution à la famille.

5. Point d'étapes pratiques

Démarches pour récupérer le code Pass'Sport sur le [portail dédié](#)

Etape 1 :

• Un temps requis

Ton nom *

DUPONT

Ton prénom *

ETIENNE

Ta date de naissance *

06/08/2005

Vider la date x

Ta commune de résidence *

Saint-Lô (Manche)

Réinitialiser x

Suivant >

Des difficultés dans la saisie du formulaire ? Voici quelques astuces :

- Saisissez vos nom/prénom en **MAJUSCULE** dans le formulaire de récupération.
- Vous ne parvenez pas à saisir le nom de la commune ? Si le nom de la commune est composé, veillez à saisir un tiret entre deux noms (ex : Saint-Joseph), sauf si la commune débute par le, la, les, auxquels cas vous devez séparer d'un caractère « espace » (ex : Le Havre). Si votre commune comporte moins de 4 caractères il faut ajouter un espace à la fin (ex : Eus).
- Vous ne disposez pas d'une adresse de messagerie ? Vous pouvez soit saisir celle d'une personne de confiance, du club qui vous accueille, soit saisir « abc@abc » : le code sera alors généré et affiché à l'écran, ce qui vous permettra de prendre une photo ou d'imprimer le document produit.

5. Point d'étapes pratiques

Démarches pour récupérer le code Pass'Sport sur le [portail dédié](#)

Etape 2 :

Il s'agit maintenant de renseigner les informations de l'allocataire (ton parent ou tuteur si tu as moins de 18 ans). Il faut donc que tu demandes ces informations à tes parents ou tuteurs :

Numéro d'allocataire CAF

0101010

Nom de l'allocataire

DUPONT

Prénom de l'allocataire

PIERRE

Adresse de messagerie de l'allocataire *

pierredupont@gmail.com



Obtenir mon code Pass'Sport >

Des difficultés dans la saisie du formulaire ? Voici quelques astuces :

- Saisissez vos nom/prénom en **MAJUSCULE** dans le formulaire de récupération.
- **Vous ne parvenez pas à saisir le nom de la commune ?** Si le nom de la commune est composé, veillez à saisir un tiret entre deux noms (ex : Saint-Joseph), sauf si la commune débute par le, la, les, auxquels cas vous devez séparer d'un caractère « espace » (ex : Le Havre). Si votre commune comporte moins de 4 caractères il faut ajouter un espace à la fin (ex : Eus).
- **Vous ne disposez pas d'une adresse de messagerie ?** Vous pouvez soit saisir celle d'une personne de confiance, du club qui vous accueille, soit saisir « abc@abc » : le code sera alors généré et affiché à l'écran, ce qui vous permettra de prendre une photo ou d'imprimer le document produit.

5. Point d'étapes pratiques

Démarches pour récupérer le code Pass'Sport sur le [portail dédié](#)

Etape 3 :

• Champs requis



Félicitations ! Tu es éligible au Pass'Sport

[1] Ton code pour bénéficier du Pass'Sport est le suivant :

N42R-P884

[2] Le code a été envoyé à l'adresse e-mail que tu as fournie manche@franceolympique.com . Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez vous le renvoyer ou télécharger vos informations au format PDF ci-dessous :

Envoyer

Imprimer

[3] Il te suffit maintenant de te rendre auprès du club de ton choix au moment des inscriptions et de communiquer ton code Pass'Sport afin de bénéficier d'une réduction de 50 € sur le coût de ta licence.

En attendant si tu hésites encore, nous t'invitons à choisir ton club en consultant la carte des structures éligibles.

5. Point d'étapes pratiques

→ Pour les ASSOCIATIONS sportives :

• *En amont des inscriptions* :

1. Vérifier que mon ASSOCIATION est bien une structure affiliée à une fédération sportive. Pour les associations agréées JEP/QPV, faire les démarches pour valider/renouveler son éligibilité auprès des services de l'Etat (SDJES)

2. Créer ou mettre à jour l'ensemble des informations nécessaires sur le compte asso de mon ASSOCIATION pour être prêt à saisir les demandes lors des inscriptions

RAPPEL

Le club est prêt à accueillir les jeunes éligibles au Pass'Sport.

Le club doit être en mesure de présenter son **code d'affiliation de sa fédération agréée** de l'année 2022-2023 ou sur l'année civile en cours.

5. Point d'étapes pratiques

→ Pour les ASSOCIATIONS sportives :

• *Lors des inscriptions* :

1. L'ASSOCIATION vérifie l'identité du jeune, récupère le mail et le code du jeune.
Il est conseillé de demander une copie du mail à la famille.

2. L'ASSOCIATION déduit immédiatement les 50€ sur le coût de la licence/adhésion
du jeune éligible

3. L'ASSOCIATION déclare le code individuel du jeune éligible au Pass'Sport sur
son compte asso, et vérifie l'identité du jeune qui apparaîtra sur l'écran

→ Mon ASSOCIATION a déposé les
éléments nécessaires pour
déclencher le tiers paiement

5. Point d'étapes pratiques

→ Période d'instruction :

1. La DRAJES instruit les demandes et vérifie les informations saisies sur le compte asso : affiliation du club ou de la section sportive et le RIB.

2. Une fois le dossier vérifié il sera transmis à l'agence des services et de paiement.

5. Point d'étapes pratiques

→ Cumul avec d'autres dispositifs d'aides locales :

La remise immédiate de 50€ qu'offre le Pass'Sport est cumulable avec d'autres dispositifs d'aides locales financés par les collectivités territoriales :

- Ex :
- Atout Normandie (Région Normandie)
 - Spot 50 (Département de la Manche)
 - Carte Kiosk'Agglo (Saint-Lô Agglo)
 - Coupon Sport (Cherbourg)

-

/!!\ En revanche, les dispositifs déjà financés ou subventionnés par l'Etat et notamment l'ANS ne sont pas cumulables avec le Pass'Sport.

- Ex :
- Handipass Sport (sur le département du 27)

6. Les outils de communication

- **Kit de communication :**
 - ✓ Fiche pour les familles
 - ✓ Fiche pour les associations
 - ✓ Foire aux questions nationale
 - ✓ Ecole : affichette pour les parents format A4 / format 16.9
 - ✓ Collège, lycée : affichette pour les parents format A4 / format 16.9

6. Les outils de communication

- Portail Pass'Sport : www.pass.sports.gouv.fr
- Ministère chargé des sports : <https://www.sports.gouv.fr/pass-sport>
- DRAJES Normandie : <https://www.ac-normandie.fr/jeunesse-engagement-sports>
- CDOS Manche : <https://www.manche-franceolympique.org/>

7. Vos contacts départementaux et régionaux

- **SDJES : Aspect pédagogique (informations générales)**

Anne-Marie Bauduin, Jonathan Bidault : sdjes50-accueil@ac-normandie.fr

- **CDOS : Aspect administratif (Accompagnement Compte Asso, informations)**

Thibaud Condette : thibaudcondette@franceolympique.com

Permanences assurées tous les lundis matins de septembre de 10h30 à 12h30

 : CDOS Manche – 1 bd de la Dollée 50000 SAINT-LÔ

 : 07 84 57 37 79

- **DRAJES : Gestion financière et interface avec l'agence des services de paiement.**

drajes-pass-sport@ac-normandie.fr

8. Questions / Réponses

**→ N'hésitez pas à poser vos questions,
à nous partager vos remarques**

Nous restons à votre disposition (clubs, comités, collectivités) pour vous accompagner dans la mise en place opérationnelle de ce dispositif Pass'Sport



Merci pour votre attention